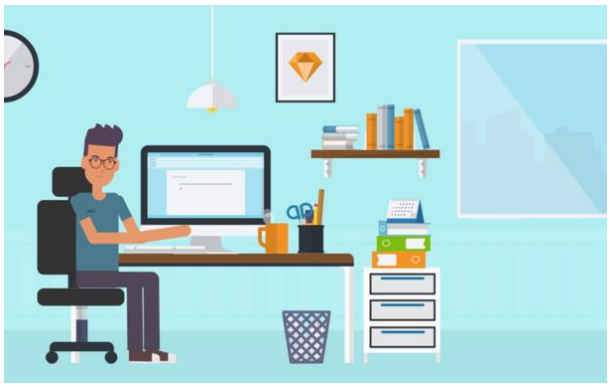
#télétravail
#jour1
#foavecvous

Depuis le mois de septembre, la direction de la Qualité de vie au travail (DSQVT) et les organisations syndicales se sont réunies tous les quinze jours dans le cadre d'ateliers préparatoires afin de connaître les pratiques, des implications et retours d'expériences autour du télétravail. D'éminents spécialistes sont venus « nourrir » les réflexions et nos travaux. Puis, des managers de France Télévisions ont partagé leurs retours d'expériences sur la pratique du travail à distance.



Jeudi 7 janvier, Force Ouvrière est autour de la table pour la première matinée de négociation afin de défendre les droits des salariés et conclure un accord favorable à l'épanouissement de chacune et chacun. Il s'agit aussi de maintenir nos activités au-delà du contexte sanitaire actuel.

Pour Force Ouvrière, il est primordial que le salarié soit **un réel acteur de son organisation de travail.**

Afin de concilier au mieux vie privée et vie professionnelle, Force Ouvrière revendique le télétravail :

- **Uniquement sur la base du volontariat du salarié puis accepté par l'entreprise,**
- **Avec la possibilité pour le (la) salarié(e) de reprendre son activité à 100% en présentiel,**
- **Avec l'assurance de son maintien dans l'emploi,**
- **Avec une organisation du télétravail au choix du (de la) salarié(e) jusque 3 jours maximum par semaine, en jours fixes ou non fixes flexibles, pouvant être annualisés.** Cette méthode permettra aux différents services de l'entreprise de s'organiser avec les collectifs de travail en fonction de leurs activités,
- **Avec la prise en charge des matériels et des frais inhérents à l'exercice de l'activité en télétravail.**

Le télétravail ne doit pas être un frein, **ni au développement des salariés ni à celui de l'entreprise.**

Force Ouvrière poursuit son engagement afin que cet accord soit une avancée, une innovation. Il doit rassurer la majorité des salariés quel que soit son niveau d'implication dans l'entreprise. La confiance, la reconnaissance et le respect mutuel sont les piliers du télétravail.

Paris, le 14 janvier 2021

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15